

Présents :

Membres du Comité de direction :

Président : ENNJIMI Saïd, Mme BARROT Pierrette, MM. AUGHEY Claude, BROUSTE Gérard, CARRARETTO Daniel, DANTAN Jacques, DEHEE Serge, FRADIN Karim GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, LADRAT Bernard, MARTIN Alain, MIREBEAU Pascal, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, WAILLIEZ David.

Excusés : Mme HEBRE Valérie, MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, BOUDET Alexandre, COMBARET Christian, DAUPHIN Jean Louis, FILHASTRE Hervé, LAFRIQUE Philippe, LAPORTE FRAY Bernard, LEONARD Frédéric, MATTENET Patrick, MASSE Pierre, RABAT Luc, ROSSIGNOL Patrick, TINGAUD Pascal.

Assistent : Mme NADAL Marie-Laure (directrice administrative LFNA), MM. ALLONGUE Jean-Paul, BOUARD Gilles (Directeur Technique Régional), Damien DECHERF (représente Jean-François BONNET), Philippe FAURE (représente Jean-Louis DAUPHIN), EL MOUFAKKIR Saïd (responsable du développement LFNA), Eric LACOUR (représente Patrick MATTENET), LEONARD Joël, LESTRADE Eric (responsable service juridique), OYHAMBERRY Philippe (représentant des clubs nationaux), VALLET Vincent (responsable service compétitions LFNA).

Excusés : MM. BEGA Henri, BIANCOLLI Eric, CASSAGNAU Dominique, CHEVALIER Gérard, JOHNSON Timothée, LOPEZ Joël, SAVIDAN Steve.

Extrait du compte rendu de la séance :

« Coupe de la Région Nouvelle-Aquitaine - Forfait du club du BAS Arcachon pour la rencontre de quart de finale du 1^{er} mai 2019.

Conformément à l'article 2.1 d) du Règlement Disciplinaire de la FFF (comportement contraire à la morale et à l'éthique, et à la considération de la Ligue) et après échanges en séance, les membres du Comité de direction décident à l'unanimité des membres présents de transmettre le dossier devant la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner. »

Le Président de la LFNA
Saïd ENNJIMI



Le Vice-Président
Serge DEHEE

